

PROJET ASSOCIATIF

AGEF de Nuits-Saint-Georges

Association de Gestion issue de l'AFEH
Association des **Familles d'Enfants Handicapés de La Poste et France Télécom**

Siège Social et Administratif :

ZI, rue Philippe Lebon
21700 Nuits-Saint-Georges

Tel: 03 80 62 45 00
Fax: 03 80 61 37 52
siege.agef@agef21.fr

Le Projet Associatif est un document qui définit notre Association et ses orientations en vue d'offrir un service de qualité aux personnes en situation de handicap et à leurs familles.

Destiné à fédérer tous les adhérents, les professionnels et les bénévoles de l'Association et à devenir leur référence commune, il est le fruit du travail du Conseil d'Administration de l'AGEF de Nuits-Saint-Georges et a été soumis au Directeur qui assure au quotidien le bon fonctionnement des établissements.

Il a été approuvé par le Conseil d'Administration du 26 octobre 2011 et présenté à l'Assemblée Générale le 31 mai 2012.

Il prend en compte les valeurs fondatrices de l'Association et l'expérience acquise pendant ses 35 années de fonctionnement, ainsi que les attentes et les nouveaux besoins exprimés par les personnes en situation de handicap et leurs familles, qu'elles soient adhérentes ou non.

HISTORIQUE

L'Association d'Etude et de Gestion des Œuvres des Familles d'Enfants Handicapés de la Poste et de France Télécom de Nuits Saint Georges (A.G.E.F.) est une association des personnels de La Poste et de France Télécom regroupant des parents d'enfants en situation de handicap et leurs amis.

Ses statuts lui assignent pour buts, l'étude, la contribution à la résolution des problèmes posés par le handicap aux familles et aux personnes en situation de handicap elles-mêmes, la gestion de services et d'établissements permettant d'y apporter des réponses.

Composition du conseil d'administration :

- Un président
- Un Vice Président
- Un Trésorier
- Un Secrétaire
- Un Secrétaire adjoint
- Des Administrateurs et Administrateurs Es Qualité

Au total le Conseil d'Administration est composé de 15 membres.

Rythme des réunions :

- 1 Assemblée Générale par an
- 4 Conseils d'Administration
- Des réunions de Bureau mensuelles et plus si nécessaire.

L'association gère aujourd'hui les établissements suivants en Côte d'Or :

- Un établissement et service d'aide par le travail
- Une entreprise adaptée
- Un foyer d'hébergement
- Les résidences de l'Aurore, de la Cerisaie et de Montgolfier
- Un service d'accueil de jour

Quelques repères historiques :

L'association d'origine, l'AFEH, association des familles d'enfants handicapés de La Poste et France Télécom, est créée en 1969 et organise des vacances d'été pour les enfants en situation de handicap des salariés P.T.T. de l'époque.

Sous l'impulsion de la loi de 1975 sur l'orientation et le devenir des Personnes en situation de handicap, et en raison de la nécessité des familles de trouver une structure d'accueil permanente, il est décidé de créer l'AGEF en 1976 dans la perspective de l'ouverture d'un E.S.A.T.

L'établissement voit le jour en 1978 et obtient un agrément pour accueillir 60 travailleurs en situation de handicap. En parallèle est créé un foyer d'hébergement dans un bâtiment loué puis, à partir de 1984, dans un bâtiment construit par l'association.

Dans le cadre de sa politique 'accès à l'autonomie', l'association inaugure en 1993 sa 1^{ère} résidence d'appartements (l'Aurore) ainsi qu'un atelier de travail protégé ; ces 2 structures ambitionnent de permettre l'accueil de personnes ayant une plus grande autonomie, et par la même occasion l'évolution des personnes accueillies à l'ESAT vers des structures moins encadrées. Cette politique sera renforcée par la construction de 2 autres résidences en 2003 et 2008.

A partir de 2010, l'association ouvre un Service d'Accueil de Jour afin de répondre à l'évolution de la population accueillie à l'E.S.A.T. (départs en retraite et passage à temps partiel).

Fondée à l'époque par des personnels des P.T.T., l'association a bénéficié en permanence d'un financement important de la part de cet organisme (via les commandes de prestations de l'ESAT et le financement direct des différents investissements).

Aujourd'hui, le lien avec La Poste et France Télécom via son CE existe toujours. Ces deux Entreprises soutiennent et accompagnent l'AGEF dans ses missions au travers d'aides financières tant en matière de fonctionnement que d'investissement.

VALEURS FONDATRICES

L'AGEF de Nuits-Saint-Georges adhère explicitement aux valeurs et principes exprimés par la Charte Éthique et Déontologique des Associations membres de l'UNAPEI, établie lors de son Congrès d'Angers en 2002. L'Association suit les recommandations de l'ANESM, notamment tout ce qui concerne de la bienveillance, les attentes de la personne et son projet personnalisé.

1 – Le Respect de la Personne

Toujours au centre de nos préoccupations, la personne accueillie ne peut être réduite à son handicap. Quel que soit son état physique ou psychique, son état de dépendance ou d'autonomie, elle est considérée comme une personne à part entière et l'Association va, au travers des actions développées et d'un accompagnement adapté, lui permettre d'exercer pleinement cette vie d'acteur dans la société.

La dignité

Elle se traduit par le respect de tous les droits fondamentaux de la personne, tels qu'ils sont énoncés dans:

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée par l'ONU (10/12/1948);
- La Charte pour la Dignité des Personnes Handicapées Mentales adoptée par l'UNAPEI le 20/05/1989;
- La Charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie introduite par la loi 2002-2 de rénovation et de modernisation de l'action sociale de janvier 2002.
- La Loi du 5 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap ;
- Les recommandations de l'ANESM.

La Citoyenneté à part entière

La personne en situation de handicap est d'abord et avant tout une personne, qui a les mêmes droits et les mêmes devoirs que toute autre. La reconnaissance de ces droits et devoirs et l'accès aux structures de droit commun doivent lui être garantis.

2 - La Famille

Repère essentiel et responsable légal de la naissance à la majorité, elle reste concernée par la vie de son enfant devenu adulte ; son rôle et son importance doivent être reconnus et pris en compte dans les différents moments de la vie de la personne.

3 - La Solidarité

La solidarité est le ciment de notre action. Elle s'exprime au sein de l'Association, dans chacun de ses établissements et en dehors de l'Association :

- entre les générations
- entre les personnes qui ont différents types de handicap
- entre ceux dont l'enfant bénéficie d'un accompagnement, et vis à vis de ceux qui sont sans solution
- avec les autres Associations pour que la société garantisse la compensation qu'appelle le handicap.

4 - La Tolérance

Elle est attendue de l'ensemble de la société, mais aussi au sein de notre Association qui doit répondre aux besoins de chacun, sans distinction raciale, religieuse, politique, culturelle ou sociale, dans le respect des uns et des autres.

5 - Les compétences

L'AGEF de Nuits-Saint-Georges insiste sur la formation permanente des bénévoles et des professionnels pour renforcer leur complémentarité en privilégiant la concertation.

L'Association veille régulièrement au bon fonctionnement des établissements, dans le respect des engagements associatifs, et à la mise en œuvre des procédures d'évaluation.

OBJECTIFS

1 - Objectifs vis à vis des personnes en situation de handicap

La personne en situation de handicap doit bénéficier d'un accompagnement adapté à ses besoins. Ce soutien intervient dans tous les domaines : de l'aide permettant le développement de son autonomie à une sollicitation la plus large possible tendant vers une intégration en milieu ordinaire (sociale, par le travail, le loisir, et tout autre moyen adapté) chaque fois que possible, en vue de son épanouissement maximal.

A ce titre, l'AGEF de Nuits-Saint-Georges doit être à l'écoute des besoins et aspirations de la personne en situation de handicap dont elle facilitera l'expression. Elle doit, chaque fois que possible, l'associer à la vie de l'Établissement qu'elle fréquente.

L'AGEF de Nuits-Saint-Georges doit viser, quand les potentialités existent :

- l'intégration en milieu ordinaire,
- l'ouverture des structures d'accueil sur le milieu extérieur,
- la mise en place de solutions flexibles aux choix multiples et réversibles, offrant une diversité de choix dans la mesure du possible.

2 - Objectifs vis à vis des familles

L'AGEF de Nuits-Saint-Georges est, pour les parents et les amis de personnes adultes porteuses d'un handicap, un lieu :

- d'accueil,
- de soutien
- d'information,
- de réflexion,
- de formation,
- et d'action.

L'Association doit prendre en compte le rôle des familles et leurs demandes dans le respect des choix des personnes en situation de handicap adultes.

Elle garantit aux parents la pérennité de son rôle dans la volonté de maintenir la qualité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Si les parents disparaissent, ou lorsque la personne accueillie traverse un épisode familial ou matériel difficile l'Association cherchera des solutions. (*par exemple : accueil temporaire de la personne en situation de handicap par le service hébergement pendant l'hospitalisation du parent qui l'héberge*).

L'Association affirme sa volonté de renforcer la participation du plus grand nombre de parents et d'amis à la vie associative, en leur faisant connaître son action et l'importance de leur adhésion et de leur engagement pour le devenir des personnes en situation de handicap.

3 - Objectifs vis à vis des professionnels

L'Association se doit de :

- rechercher l'adhésion de chaque professionnel aux valeurs associatives, constituant ainsi un véritable contrat moral qui donne sa spécificité au travail au sein de l'Association, quel que soit le poste occupé;
- faciliter le climat de confiance et de respect mutuel entre les familles et les professionnels;
- favoriser la concertation entre professionnels, familles et personnes en situation de handicap;
- rechercher avec les professionnels les moyens pour faire vivre les projets des établissements et services;
- faciliter le développement des compétences des professionnels et favoriser la réalisation professionnelle de chacun.

4 - Objectifs vis à vis de la société

L'AGEF de Nuits-Saint-Georges doit faire évoluer le regard de la société vis-à-vis des personnes en situation de handicap et apporter sa contribution dans tous les débats concernant leur vie et leur place dans la société.

Elle se veut reconnue comme un véritable partenaire, une force de proposition, crédible et créative.

Elle doit évaluer les besoins et les perspectives en matière d'accompagnement, pour entreprendre elle-même ou faciliter la création de nouvelles structures adaptées à ces nouveaux besoins.

Elle revendique les moyens de garantir les ressources financières dont les personnes en situation de handicap ont besoin tout au long de leur vie.

Elle se doit d'être exemplaire dans le domaine de la gestion.

L'ACTION DE L'AGEF DE NUITS-SAINT-GEORGES

L'AGEF de Nuits-Saint-Georges et les familles entretiennent des liens étroits dans un souci permanent d'amélioration du service rendu. Il existe pour cela une association des familles de l'AGEF nommée AFAGEF. Le président de l'AFAGEF est membre de droit au Conseil d'Administration de l'AGEF, il est l'expression des familles.

1 - L'engagement des familles vis-à-vis de l'Association

Les familles, les amis et les personnes en situation de handicap, par leur adhésion, constituent l'Association, conformément à ses statuts.

Par leur adhésion et leur action au sein de l'Association, les familles, les amis et les personnes en situation de handicap participent à la définition de la Politique Associative en faveur de la personne en situation de handicap. En matière de Création et de Gestion d'établissements, cette politique, dont l'orientation et les priorités sont arrêtées par le Conseil d'Administration, sera mise en œuvre par les professionnels, et ses résultats évalués régulièrement.

Chaque adhérent s'engage à participer à la vie de l'association dans la mesure de ses possibilités.

2 - L'engagement de l'AGEF de Nuits-Saint-Georges vis à vis des familles

Elle leur fait connaître son projet associatif, son fonctionnement et les services qu'elle leur propose.

Elle informe ses adhérents sur l'actualité sociale, législative, administrative concernant la personne en situation de handicap et sa famille, mais aussi sur la vie associative, les manifestations et les actions proposées à tous niveaux. Les moyens mis en œuvre peuvent être multiples: bulletin de liaison, site internet, réunions dans les établissements, réunions à thèmes, expositions...

Elle leur apporte, grâce à des instances appropriées, les informations et la formation nécessaires, afin de les rendre acteurs et de les préparer à l'action et à l'innovation.

Elle doit développer la solidarité entre ses membres, être particulièrement attentive aux familles qui attendent une solution et mettre en œuvre tous les partenariats pour apporter des réponses.

Elle garantit le respect des textes en vigueur concernant la place des parents et les incite vivement à occuper cette place.

3 - La place de l'AGEF de Nuits-Saint-Georges dans la société

Elle vise à faire connaître et accepter le handicap par le grand public, l'école, le monde du travail, du loisir et de la culture. Elle doit faire reconnaître la place que peut prendre la personne en situation de handicap dans la cité dès lors qu'elle est accompagnée d'une manière adaptée et durable.

Elle mènera à cet effet toute action susceptible de toucher le plus grand nombre et de favoriser le dialogue: expositions, spectacles, forums des Associations, ventes de calendriers de l'AFEH, réunions publiques, etc...

L'Association se doit d'être présente dans les organismes ou commissions communales ou départementales où sa participation est nécessaire.

L'AGEF de Nuits-Saint-Georges agit aussi dans le cadre du mouvement parental auquel elle est attachée : le GIPCO (Groupement Inter-Associatif Parental de Côte d'Or), lieu de rencontre, de réflexion et force de proposition auprès des instances publiques, mutualisation de moyens entre les associations membres.

Groupe de représentation et de pression, le GIPCO se doit d'être présent partout où s'étudient et se décident le présent et le futur de la personne en situation de handicap. Il y représente la personne en situation de handicap et sa famille, et défend les intérêts et les valeurs qui sont les siennes.

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

1- Principes Généraux concernant l'accompagnement de la personne en situation de handicap

La personne en situation de handicap a droit au type d'accompagnement qui correspond le mieux à ses potentialités, à ses besoins et à ses aspirations.

Elle est reconnue comme unique et capable de progrès et de développement. Elle doit ressentir la confiance et l'espoir que parents et professionnels mettent en elle, sans préjugés. C'est un appel à réussir et à bien vivre sa vie.

Elle est au centre de toutes les démarches de réflexion, actions éducatives, projets, nouvelles réalisations; elle est partie prenante de son projet de vie. Cette attitude suppose que son expression soit écoutée et entendue.

Pour pouvoir vivre de la manière la plus proche possible de la vie "ordinaire", elle doit acquérir le développement et les outils nécessaires à son autonomie, tout en étant assurée de l'accompagnement adapté pour la réussite de son projet de vie.

Ceci implique le choix, chaque fois que possible, de l'intégration sociale (de travail, de loisirs, de l'hébergement).

L'AGEF de Nuits-Saint-Georges a pour mission de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, qu'elle accueille ou qui attendent une prise en charge. Elle se doit, pour la personne accueillie, d'adopter résolument une politique de développement harmonieux et de viser toujours le plus haut niveau possible de ses capacités.

2- Moyens mis en œuvre

L'AGEF de Nuits-Saint-Georges réaffirme la place centrale de la personne en situation de handicap au sein de tous les dispositifs, ainsi que l'importance du partenariat entre parents, professionnels et toutes les personnes concernées, et ce tout au long de la vie des bénéficiaires.

Les moyens mis en œuvre pour l'accompagnement global sont exposés dans le Projet d'Établissement qui, s'appuyant sur les valeurs et les buts définis par le Projet Associatif, porte à la connaissance de tous les choix pédagogiques, éducatifs, techniques, sociaux et thérapeutiques de l'Établissement. Il précise les moyens pour les mettre en œuvre et situe clairement les personnes, leur place et leurs responsabilités.

Chaque personne en situation de handicap a un Projet Personnalisé à l'élaboration duquel elle est étroitement liée, ainsi que la famille ou son représentant légal, chaque fois que

possible. Ce Projet Personnalisé, partant d'un bilan initial approfondi, établit des choix éducatifs, pédagogiques, techniques, sociaux et thérapeutiques qui tiennent compte des potentialités et des déficiences repérées chez la personne en situation de handicap, mais aussi des souhaits qu'elle exprime.

L'AGEF de Nuits-Saint-Georges assure l'application intégrale, dans ses services et établissements, dans la forme et dans l'esprit, des annexes, des décrets et circulaires d'application de la loi du 2 janvier 2002 et de la loi de 2005 concernant les institutions médico-sociales.

Elle favorise à ce titre la participation active des personnes en situation de handicap au Conseil de la Vie Sociale. Elle s'appuie notamment sur la Charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie.

3- Compétences requises

L'AGEF de Nuits-Saint-Georges s'appuie sur des professionnels compétents et qualifiés dans les différentes disciplines nécessaires, et qui partagent les valeurs associatives. La confiance la plus totale est requise de part et d'autre, dans le respect des principes définis dans le Projet Associatif.

L'Éthique professionnelle au sein de l'AGEF de Nuits-Saint-Georges a pour base le progrès dans le respect de la personne.

Les professionnels salariés, prenant en compte tous les aspects du handicap de la personne qui leur est confiée, assurent un accompagnement global regroupant les aspects éducatifs, pédagogiques, techniques, sociaux, culturels et thérapeutiques de la vie de chaque personne accueillie. Le Projet d'Établissement doit être partagé par l'ensemble des salariés dont les idées et remarques seront prises en compte.

La compétence de ses professionnels étant un souci constant de l'AGEF de Nuits-Saint-Georges, elle participe à l'élaboration des programmes de formation permanente établis chaque année avec le Directeur d'Établissements et avec l'avis du Comité d'Entreprise.

Les Bénévoles, parents ou non, auxquels l'AGEF de Nuits-Saint-Georges peut faire appel pour l'encadrement d'activités de loisirs, doivent répondre aux mêmes critères d'éthique, dans le respect total de la personne en situation de handicap.

L'hébergement

L'AGEF de Nuits-Saint-Georges respecte les choix de chacun en la matière: en famille, en vie autonome ou en institution. Quand un hébergement est proposé dans une des structures de l'Association, celui-ci doit répondre à des formules d'habitat facilitant l'épanouissement personnel, l'autonomie, l'intimité et, pour certains, la vie de couple. L'habitat autonome ou en famille devra être doté d'un accompagnement chaque fois que le Projet Personnalisé le prévoira. L'AGEF de Nuits-Saint-Georges s'efforcera de faire accepter tant aux adultes qu'à leur famille ou aux pouvoirs publics concernés, l'exigence de préparer la personne au passage en douceur d'un habitat en famille à un hébergement en collectivité ou plus individuel.

Les familles doivent se conformer aux projets des établissements et de fonctionnement validés par les Conseil d'Administration.

Le Travail

Conformément aux dispositions réglementaires, l'AGEF de Nuits-Saint-Georges voit dans le travail un véritable instrument d'intégration sociale, la possibilité d'acquérir pour chacun un statut social valorisant, de nouer des relations avec ses pairs et de contribuer à une production utile. Le travail ne devra pas être réservé aux personnes les plus productives, et le plus grand nombre de personnes devra pouvoir accéder au statut de travailleur, que ce soit en ESAT, en Entreprise Adaptée, en stage en entreprise ou en milieu ordinaire. Le travail représente non seulement un moyen d'intégration mais aussi d'insertion sociale et professionnelle. Il s'agit d'offrir à chacun des possibilités de travail adaptées à ses aspirations et capacités. Les activités de soutien d'ordre éducatif ou social prévues dans les textes seront dispensées pendant le temps de travail pour garder à l'ESAT sa dimension éducative d'aide par le travail qui est sa vocation première. La formation professionnelle sera organisée pour faciliter les changements de postes ou éventuellement le passage à un travail en milieu ordinaire, avec possibilité de réintégration dans le secteur du travail protégé. Des modalités de travail à temps partiel devront être proposées.

Les activités de jour

Les personnes ne trouvant plus dans le travail en ESAT le moyen de se réaliser doivent pouvoir trouver des lieux d'accueil et de soutien propres à favoriser leur épanouissement. L'objectif est de poursuivre ou maintenir chez ces adultes le développement :

- de la capacité d'expression,
- de l'autonomie personnelle,
- des apprentissages de base,
- de la communication et de la socialisation.

En s'appuyant toujours sur le Projet Personnalisé, toute formule permettant à la personne de s'épanouir dans une dynamique de progrès sera recherchée. Il peut s'agir de rencontres, d'intervenants extérieurs, d'activités d'animation organisées en interne ou avec d'autres établissements ou associations.

La vie affective

L'AGEF de Nuits-Saint-Georges reconnaît que la vie affective est une composante essentielle de l'épanouissement de la personne porteuse d'un handicap. Chacun possède le droit d'être informé sur les divers aspects de l'affectivité et de la sexualité de même que le droit et les moyens de vivre en sécurité sa vie affective et sexuelle: contraception, intimité... L'Association veille au respect des dispositions légales en matière de bioéthique (contraception, stérilisation...).

La vie sociale

Les personnes accompagnées par l'AGEF de Nuits-Saint-Georges doivent pouvoir participer à des activités favorisant l'épanouissement personnel, la socialisation et la stimulation. La diversité des activités proposées permet à chacun de s'exprimer et de s'ouvrir à une vie sociale et culturelle plus riche. Des activités de même type peuvent aussi être proposées

pendant les congés, permettant ainsi à ceux qui ne partent pas en vacances d'occuper leurs loisirs.

4- Les personnes en situation de handicap vieillissantes

Le handicap qui a marqué la personne pendant toute sa vie ne disparaît pas avec l'âge, il a même naturellement tendance à s'aggraver. La personne en situation de handicap vieillissante a droit à ce que les aides qu'elle a reçues jusque là lui soient maintenues, en plus de celles liées à son vieillissement normal ou anticipé. Son accueil éventuel en maison de retraite ordinaire, même médicalisée, ne saurait faire oublier la permanence du handicap et des compensations qu'il nécessite.

Dès que les personnes en situation de handicap présentent des signes évidents d'une pathologie du vieillissement, même prématurés, l'Association, assistée des moyens humains et techniques dont elle dispose, s'attachera à mettre en œuvre les meilleures conditions d'accueil et de vie ou à rechercher les solutions adaptées à leur état physique, psychique et à leurs projets, afin de garantir la continuité de l'accompagnement.

Par rapport aux moyens et aux méthodes éducatives épanouissantes et stimulantes dont elles auront bénéficié dans le passé, l'accompagnement, en faveur de ces personnes, s'attachera à mettre en œuvre les meilleures conditions de calme, de repos et de sérénité. Ils devront se conformer aux aspirations de la personne quand elles peuvent s'exprimer, dans le respect de leur dignité et avec bienveillance.

CONCLUSION

Ce Projet Associatif affirme les valeurs qui sous-tendent toute l'action déployée par l'Association dans tous les domaines, et qui peuvent se résumer à :

Respect et Dignité de la Personne en situation de Handicap

Écoute et Progrès de chaque Personne en situation de Handicap

Famille et Association Familiale

Respect des statuts de l'Association

Il est primordial que toutes ces valeurs soient partagées par toutes celles et ceux qui entrent dans l'Association où ils œuvrent à titre bénévole ou professionnel.